

CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

Séance du 28 Mai 2024

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

<i>Nombres de membres</i>		
<i>Afférents au Conseil Municipal</i>	<i>En Exercice</i>	<i>Qui ont pris part à la délibération</i>
15	15	12

Date de convocation : le 14/05/2024



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIMLING DU 28 MAI 2024

Sous la présidence de M. Eric HEMMERT, Maire,

Le 28 mai deux mille vingt-quatre, à 18h30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel des séances à la Mairie

Membres présents : Madame BECK Marie-Noëlle, Monsieur BECKRICH Stephan, Monsieur CARRIERE Thierry, Monsieur GABRIEL Didier, Monsieur HEINRICH Roger, Monsieur HEMMERT David, Madame HOELLINGER Anne, Madame HOELLINGER Catherine, Monsieur MOURER Michaël, Monsieur SCHNEIDER Thierry, Madame STEINER Nadine.

Membre(s) absent(s) excusé(s) Monsieur SCHUMACHER Bernard, Monsieur SCHNEIDER Fabien, Monsieur VOGEL Pierre.

ORDRE DU JOUR

- 1. CIMETIERE
 - Révision du règlement du Cimetière
 - Révision des tarifs des concessions trentenaires
- 2. CAUE : Projet concernant le Corps de ferme de la Place de BASSAC
- 3. POINT INVESTISSEMENTS EN COURS :
 - Travaux « Rue du Château d'eau » / Subvention AMISSUR
 - Jardin/Kiosque/Sentiers...
- 4. RUE DE LA COLLINE : Travaux de réfection - Devis
- 5. URSSAF : mise en place de l'assurance chômage pour les contractuels
- 6. SUBVENTION : Alliance 2008 (200€)
- 7. TROFEO : point organisation signaleurs
- 8. ÉLECTION EUROPÉENNES : finalisation de l'organisation du bureau

CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

Séance du 28 Mai 2024

-
- 9. INAUGURATION DU 29 JUIN : Sentiers du Patrimoine
 - 10. POINT ACCUEIL PERISCOLAIRE du SIVU de la Bickenalbe
 - 11. PLUI
 - 12. CCPB : Modification des statuts - Création d'un sous article 2.1.5 Garantie d'emprunt au titre de l'exercice de la compétence optionnelle relative à "la politique du logement et du cadre de vie".
 - 13. MOSAÏK CRISTAL : Offre « Film sur Rimling »
 - DIVERS

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité

INVESTISSEMENTS EN COURS

2024-028 Objet: Travaux de voirie « Rue de la Colline »

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de travaux de voirie – Rue de la Colline.

Il soumet au conseil le chiffrage des travaux pour un coût global de 4973.91 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les travaux de voirie – Rue de la Colline
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Travaux de Voirie “Rue du Château d’Eau”

Dossier de subvention AMISSUR déposé, en cours d'étude

Acquisition corps de ferme WEYLAND

L'acte de vente se fera vers le mois d'août-septembre

Le CAUE nous présentera son projet d'aménagement

Il sera nécessaire de commencer quelques travaux afin d'enclencher les subventions accordées.

DIVERS-DELIBERATIONS

2024-027 Objet: Révision des tarifs des concessions trentenaires de terrain du cimetière communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réviser des tarifs des concessions de terrain du cimetière communal,

Il soumet au Conseil les révisions tarifaires suivantes, pour une durée de concession de 30 ans :

- | | |
|-----------------------|------|
| - Concession de 5m2 | 250€ |
| - Concession de 2.5m2 | 125€ |
| - Concession Double | 500€ |

CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

Séance du 28 Mai 2024

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité la révision des tarifs des concessions trentenaires de terrain du cimetière communal,
- **ADOpte** à l'unanimité la révision des tarifs des concessions trentenaires de terrain du cimetière communal.

2024-029 Objet: SUBVENTION « ALLIANCE 2008 »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- **de verser une subvention de :**
 - 200 € à l'Association « ALLIANCE 2008 »

RESSOURCES HUMAINES

2024-030 Objet: MISE EN PLACE CONVENTION RELATIVE A L'ASSURANCE CHOMAGE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de souscrire une convention relative à l'assurance chômage, auprès de l'URSSAF, sous les conditions suivantes :

- L'adhésion engage la Commune pour une durée de 6 ans, renouvelable automatiquement par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat,
- L'adhésion concerne tous les agents non titulaires et non statutaires,
- Une période stage de 6 mois à compter de la date de signature du contrat s'applique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE**, l'adhésion au régime de l'assurance chômage proposé par l'URSSAF,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

2024-031 Objet: Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche – Création d'un sous-article 2.1.5 Garantie d'emprunt au titre de l'exercice de la compétence optionnelle relative à «la politique du logement et du cadre de vie »

Les statuts de la Communauté de Communes tels qu'applicables à ce jour encadrent limitativement la capacité de la Communauté de Communes à accorder sa garantie d'emprunt. En effet, conformément à la compétence optionnelle intitulée « 2.1 Politique du logement et du cadre de vie », et plus précisément s'agissant de la « 2.1.4 Politique du logement en faveur des personnes âgées », la Communauté de Communes est compétente pour garantir les emprunts d'EHPAD de Montbronn et l'extension et la restructuration de l'EHPAD « Les Myosotis » de Bitche.

CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

Séance du 28 Mai 2024

Afin de permettre à la Communauté de Communes de soutenir les projets à caractère social, il est proposé de procéder à une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche dans le dessein de permettre à la Communauté de Communes d'accorder sa garantie d'emprunt aux opérations d'aménagement, de construction et de rénovation à caractère social des lors qu'elles concernent la réalisation de projets liés à l'hébergement et à l'habitation de publics en difficulté et /ou proposés par les bailleurs sociaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-054 en date du 23 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Pays de Bitche et de Rohrbach-Lès-Bitche et dissolution du Syndicat mixte des communes du Pays de Bitche ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, tels que modifiés par l'arrêté préfectoral DCL n°1-019 en date du 16 juin 2021 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, tels que modifiés par l'arrêté préfectoral DCL n°1-019 en date du 30 mai 2023 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, tels que modifiés par l'arrêté préfectoral DCL n°1-020 en date du 23 juin 2023 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ;

Vu le courrier du Président de la Communauté de Communes portant notification de la délibération n°02/2024 ;

Par délibération n°02/2024, le Conseil communautaire a décidé de créer un sous-article complémentaire au titre de la compétence optionnelle « 2.1 Politique du logement et du cadre de vie ». Le sous-article complémentaire serait libellé comme suit :

« 2.1.5 Garantie d'emprunt

La Communauté de Communes est compétente pour garantir les emprunts de l'EHPAD de Montbronn et l'extension et la restructuration de l'EHPAD « Les Myosotis » de Bitche.

La Communauté de Communes est également compétente pour octroyer sa garantie d'emprunt au titre des opérations d'aménagement, de construction et de rénovation à caractère social dès lors qu'elles concernent la réalisation de projets liés à l'hébergement et à l'habitation destinés aux publics en difficultés et /ou proposés par les bailleurs sociaux ».

Conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au Maire de la délibération du Conseil Communautaire pour se prononcer sur la modification statutaire. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil Municipal est réputée favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, consistant à intégrer au sein des compétences optionnelles un sous-article intitulé 2.1.5 Garantie d'emprunt et reproduit ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, consistant à intégrer au sein des compétences optionnelle un sous-article 2.1.5 défini ci-après :

CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING

Séance du 28 Mai 2024

2.1.5 Garantie d'emprunt

La Communauté de Communes est compétente pour garantir les emprunts de l'EHPAD de Montbronn et l'extension et la restructuration de l'EHPAD « Les Myosotis » de Bitche.

La Communauté de Communes est également compétente pour octroyer sa garantie d'emprunt au titre des opérations d'aménagement, de construction et de rénovation à caractère social dès lors qu'elles concernent la réalisation de projets liés à l'hébergement et à l'habitation destinés aux publics en difficultés et /ou proposés par les bailleurs sociaux

- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire en vue de l'exécution de la présente délibération.

DIVERS

TROFEO

Organisation à l'identique des années précédentes – Communication des lieux et horaires de chacun

ELECTIONS

Désignation de Didier GABRIEL comme secrétaire en remplacement de Anne HOELLINGER, en cas d'absence

Communication de l'organisation du bureau de vote

INAUGURATIONS DES SENTIERS

Le samedi 29 juin 2024 à 9h30

Petit circuit préparé par Gilbert du Club Vosgien

L'ensemble du conseil et les employés communaux sont conviés à l'inauguration et au repas qui s'en suivra

Prévoir l'organisation pour la préparation de la salle et tables en extérieur

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Mis en place à compter de la rentrée 2024-2025

4€/ h entamée

Embauche de 2 personnes 6h/sem chacune

Horaires : 7h30-8h30 / 16h-18h

Point inscription : beaucoup d'inscriptions occasionnelles mais peu de permanentes

PLUI

Procédure qui va durer sur plusieurs années

Proposition pour la commune : faire un copier/coller de celui établi précédemment

Répertorier les « dents creuses »

FILM VILLAGE

Proposition par TV Mosaïk de réaliser un film sur le village – Devis un peu cher / à renégocier et en reparler lors d'un prochain Conseil

CADEAUX ANNIVERSAIRE AUX ANCIENS

Proposition de faire livrer un bouquet aux anciens qui sont en EPHAD

COMMEMORATION

La Commémoration initialement prévue le 8 mai 2025 sera avancée au 15 mars, respectant ainsi la chronologie de libération du secteur.